



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

FACULTÉ DES LETTRES

UNI BASTIONS, rue de Candolle 3 | CH-1211 Genève 4
Tél. 022 379 71 11 | Fax 022 379 10 29

Philippe COET
Administrateur

Ligne directe: 022 379 73 03
E-mail: Philippe.Coet@lettres.unige.ch

Genève, le 26 mars 2004
PCo-dp

<p>COMMUNIQUE DE SEANCE CONSEIL DE FACULTE du 24 mars 2004</p>
--

En présence du Recteur André Hurst et du Vice-recteur Peter Suter, le Conseil de Faculté a consacré ce jour une séance extraordinaire aux implications, pour la Faculté, de l'entrée en vigueur de la Déclaration de Bologne.

Le débat a porté en particulier sur l'organisation des études jusqu'au niveau BA (baccalauréat académique).

A l'issue des discussions, le Conseil a voté sur la proposition adoptée par le Collège des professeurs du 25 mars 2003, soit une répartition des modules selon la formule « 7 + 7 + 1 ».

Cette proposition a été acceptée par 17 voix contre 14 oppositions. Il y a trois bulletins blancs.